

o.- TU/gt

2530

Le 7 janvier 1960.

Note au Chef du Département politique.

Lors d'une conversation téléphonique que j'ai eue, hier, avec M. Gallopin, Directeur du CICR, celui-ci m'a dit que le Comité avait été extrêmement contrarié par les récentes fuites qui se sont produites à Paris concernant le rapport que le CICR avait communiqué au Gouvernement français, il y a quelques semaines, sur les camps de prisonniers en Algérie. Cette indiscretion, d'après M. Gallopin, a certainement été voulue, vu les dissensions qui existent au sein de l'Administration au sujet du problème épineux d'Algérie.

Le CICR, dans les circonstances présentes, ne désire cependant pas envenimer cette affaire; c'est pourquoi il n'a pas réagi immédiatement. Il se propose pourtant de faire paraître d'ici peu un communiqué dans la presse pour marquer sa position. En outre, une lettre de son président sera adressée à M. Couve de Murville afin de rappeler au Gouvernement français les principes fondamentaux de la Croix-Rouge internationale, principes basés sur la neutralité et la discrétion.

J'ai pensé que ces informations seraient susceptibles de vous intéresser.

*B. Turrettini*